

Mesdames, Messieurs,

Après quelques jours de réflexion, je tiens à vous confirmer mon engagement plein et entier. Souhaitant par cette lettre rassurer les habitants du territoire ainsi que nos partenaires et entreprises. Je reste attentif aux préoccupations des personnes et institutions impliquées et tiens à rappeler que toutes les demandes exprimées par les élus locaux en 2024 ont été considérées.

Le SMAGE des 2 Morin a une stratégie claire : agir sur tous les problèmes liés à l'eau, en adaptant nos interventions à chaque secteur. Notre démarche vise à gérer efficacement chaque zone, notamment pour prévenir les inondations et préserver les milieux aquatiques. Depuis 2020, nous sommes en charge de la GEMAPI sur le Grand Morin, les actions principales liées à cette gestion sont pour rappel :

- Aménager les bassins versants pour mieux gérer le flux d'eau,
- Entretenir les cours d'eau pour leur bon fonctionnement,
- Sensibiliser la population à une gestion responsable de l'eau,
- Prévenir les inondations afin de protéger nos habitants,
- Protéger et restaurer les écosystèmes aquatiques.

Notre objectif est de comprendre d'où vient l'eau et son trajet, de la source jusqu'à sa sortie du territoire : cela implique des travaux sur les cours d'eau, en milieu naturel, sur des parcelles publiques et privées. Il est à rappeler que ces interventions prennent souvent plusieurs mois, voire années, en raison des démarches administratives nécessaires. Pour répondre aux attentes du territoire, l'ensemble du bureau du SMAGE des 2 Morin a donc décidé, en 2024, de réviser la stratégie d'intervention :

1.Travaux d'urgence à court terme : réaliser rapidement des travaux simples, tels que creuser des fossés, créer des mares ou planter des haies, sur des terrains publics, sans démarche administrative particulière comme ceux effectués sur les communes de Bouleurs et Maisoncelles-en-Brie en 2024.

2.Travaux à moyen terme : réaliser des aménagements similaires sur des terrains privés, avec une étape de consultation du public pour l'obtention d'une déclaration d'intérêt général (DIG) par le Préfet, et sous réserve des accords fonciers. L'ouverture d'une enquête publique le 17 avril 2025 a été faite pour réaliser des travaux de réduction du ruissellement sur les communes de Bouleurs, Coutevroult, Quincy-Voisins, Maisoncelles-en-Brie, Sancy, Vaucourtois et Villiers-sur-Morin.

3.Travaux à long terme : créer des structures de stockage d'eau sur des terrains privés, avec des études techniques approfondies et des démarches administratives plus longues, sous réserve des accords fonciers.

Le 14 avril dernier, une réunion s'est tenue à Crécy-la-Chapelle, réunissant Seine Grands Lacs, le SMAGE des 2 Morin, les EPCI membres, dont Coulommiers Pays de Brie Agglo. Lors de cette rencontre, l'EPTB a suggéré de prolonger la phase d'études (PEP) avant d'engager la phase de travaux (PAPI). Bien que cette demande nous ait surpris et que nous aurions préféré lancer rapidement certains travaux, nous comprenons leur position, qui consiste à attendre la fin de l'étude hydraulique et hydrologique pour déposer le dossier PAPI. Cette étude, essentielle, a été la première action mise en œuvre par le SMAGE des 2 Morin après validation du PEP par l'État. En projection, il sera nécessaire d'officialiser la contribution financière de l'EPTB pour la création des 18 zones de stockage en aval du Grand Morin dans le cadre de ces opérations. En attendant, je souhaite souligner officiellement la participation active de l'EPTB, aux côtés du SMAGE des 2 Morin, dans son accompagnement concernant le prolongement du PEP et l'intégration de nouvelles actions pouvant bénéficier de subventions, notamment sur :

- L'installation de stations de mesure sur les cours d'eau,
- Une enveloppe financière pour 1 000 diagnostics supplémentaires, pour un montant de 1 000 000 € (À noter que le syndicat a demandé 2 000 diagnostics, mais que les services de l'État n'en ont accepté que 1 000 afin de répartir le financement du Fonds Barnier sur tous les syndicats dans le besoin),
- Des travaux de réduction des ruissellements,

Ce plan représenterait un investissement supplémentaire d'environ 3 000 000 €, financé à hauteur de 1 500 000 € par l'État via le Fonds Barnier, de 1 200 000 € par le SMAGE des 2 Morin, sous réserve d'un apport de 300 000 € du Département de la Seine-et-Marne. Concernant le mode de financement, l'État, via le Fonds Barnier, partagerait chacun 50 %, le reste étant à la charge du SMAGE et du Département pour certaines actions.

Une demande a été formulée par Coulommiers Pays de Brie Agglo pour suspendre les travaux engagés depuis février dernier sur le clapet industriel de Mouroux. Je prends en compte cette demande, mais avant de la mettre en œuvre, je souhaite que tous les acteurs concernés (propriétaire, riverains, entreprises, bureaux d'études, maîtres d'œuvre, financeurs) se réunissent pour discuter des impacts possibles de ce moratoire.

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER

Préservons nos rivières et notre territoire

Avant de conclure, je tiens à féliciter mes équipes pour le travail réalisé en 2024 et lors de ces quatre premiers mois de 2025, car elles mènent de front dix opérations majeures sur le territoire, représentant une quarantaine de dossiers de travaux à terme, ce qui constitue un véritable tour de force dans des délais aussi courts. Toutes les actions prévues ont été engagées et menées à bien, malgré des conditions météorologiques et politiques difficiles. Je souhaite également remercier la Préfecture et les services de la DDT de Seine-et-Marne, qui nous accompagnent dans la gestion du volet réglementaire, relativement lourd, afin de fluidifier au maximum les procédures et délais, tout en respectant la loi sur l'eau.

Bientôt, nous vous communiquerons des détails sur cinq opérations majeures déjà engagées sur notre territoire. Trois d'entre elles concernent le territoire de Coulommiers Pays de Brie Agglo. Sachez que, dans le cadre du programme d'investissement du SMAGE des 2 Morin, d'un montant de 62 millions d'euros, 72 % – soit 53 millions d'euros – sont consacrés à des actions menées par le SMAGE des 2 Morin, à la demande et selon la volonté des élus de cette communauté d'agglomération.

Je remercie chaleureusement tous les habitants, associations et élu.e.s qui nous ont apporté leur soutien lors du dernier comité syndical. L'intérêt général doit primer sur les intérêts individuels. Notre mission constitue un investissement dans le temps, pour protéger et préparer l'avenir de nos territoires.

Je reste à votre disposition et à votre écoute.

Philippe DE VESTELE

Président du SMAGE des 2 Morin

Le Président,



Philippe DE VESTELE



À propos du SMAGE des 2 Morin

Syndicat mixte créé le 1er janvier 2018 - Compétences : mise en œuvre du SAGE des Deux Morin et GEMAPI sur le Grand Morin - Missions : animation, acquisition de connaissance, conseils, sensibilisation - GEMAPI exercée depuis le 1er janvier 2020 sur le Grand Morin, ses actions incluent l'aménagement des bassins versants, l'entretien des cours d'eau, la prévention des inondations et la protection des milieux aquatiques. [Territoire du SMAGE des 2 Morin](#)

Contact presse : communication@smage2morin.fr